

LE VOYAGE TECHNIQUE

Depuis 2003, l'Association Voyage d'Etude des élèves de Génie Civil est chargée d'**organiser un voyage technique** pour la promotion de 4ème année.

Ce voyage, qui fait partie intégrante de la formation à l'INSA de Strasbourg, a pour but d'accroître les connaissances en Génie Civil en s'enrichissant de la **découverte d'autres cultures et techniques**.

L'organisation **autonome** de ce voyage confronte les étudiants à la gestion financière et humaine, par un travail de groupe vecteur de **cohésion**.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

- 75 étudiants concernés
- 3 à 7 jours de voyage
- au moins 2 visites techniques (chantiers, carrières, usines ou encore BE)
- 15 000 € de fonds à obtenir

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

CONTACTEZ-NOUS

MAZET Elie
Président de l'Association
elie.mazet@insa-strasbourg.fr
06 79 14 50 83

Fondation Université de Strasbourg
8 Allée Gaspard Monge
67000 STRASBOURG
03 68 85 13 10

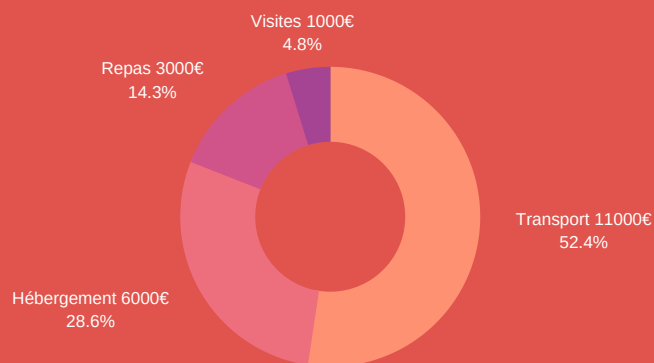
SPONSORING - PARTENARIAT - MECENAT

ELEVES DE L'INSA STRASBOURG

ASSOCIATION
**VOYAGE
TECHNIQUE**
GENIE CIVIL

BUDGET

Dépenses prévisionnelles



- Des financements par le biais de ventes et actions au sein de l'école, pour lesquelles les élèves se mobilisent
- Une part essentielle de financements extérieurs récoltés par le Pôle Sponsor

PARTICIPATION

POURQUOI INVESTIR ?

UN PARTENARIAT

Participer au financement du Voyage Technique de la section Génie Civil, c'est donner une **visibilité** à votre entreprise auprès des **1900 étudiants et futurs diplômés** de l'INSA Strasbourg mais aussi:

- organiser des visites de chantiers et conférences organisées durant l'année
- des visites durant le voyage technique
- des afterworks afin de rencontrer les étudiants en Génie Civil
- une mise en avant du sponsoring sur nos réseaux

DES AVANTAGES FISCAUX

La fondation Université de Strasbourg, reconnue d'utilité publique, vous délivre un reçu pour déduire une partie de votre don de vos impôts. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts, calculée sur le montant de votre don :

- 60% dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises
- 66% dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers
- 75% dans la limite de 50000 € dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour les particuliers

QUELS AUTRES AVANTAGES ?

Pour tout don à la Fondation Université de Strasbourg, vous bénéficiez de notre **programme de reconnaissance**. Selon le montant de votre don, nous nous engageons à :

- Vous informer sur l'impact de votre don et avancées qu'il aura permis à travers une réunion de restitution.
- Vous offrir une visibilité en associant votre nom au projet soutenu et en relayant vos offres (stages, emploi, événement) jusqu'en 2020 sur nos réseaux internes.
- Vous permettre un contrat direct avec les bénéficiaires de votre don.